PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT DE L'ANNÉE 2024 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.

PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE :

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

et les conseillers suivants :

- M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,
- M. Léo Benoit, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,
- M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,
- M. Benoit Fournier, substitut au maire de Béthanie,
- M. Robert Leclerc, maire d'Upton,
- M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

Également présents :

Mme Chantal Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière, M. Serge Dupont, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-150 II est proposé par M. Stéphane Beauchemin Appuyé par M. Éric Charbonneau

et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2024
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
- 4. TRANSFERT DE FONDS
- 5. LISTE DES COMPTES
- 6. COURS D'EAU
 - 6.1 Rapport des travaux Réception partielle
 - 6.1.1 Cours d'eau Robichaud Entretien Canton de Roxton
 - 6.1.2 Cours d'eau Lafontaine Entretien Upton

- 6.2 Nouvelle demande d'entretien Cours d'eau Mandeville-Tessier Entretien – Acton Vale
- 6.3 Projet de bonification des travaux d'entretien du cours d'eau Lafontaine à Upton Offre de service de la CDRN
- 7. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »
 - 7.1 Projet de réaménagement des haltes et aires de repos Facture finale d'Excavation A.R. Valois
 - 7.2 Résolution 087-07-24 de la Municipalité de Béthanie
- 8. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
 - 8.1 Aménagement du territoire
 - 8.1.1 Comité consultatif agricole Dépôt du rapport (procèsverbal) de l'assemblée du 8 août 2024
 - 8.1.2 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme
 - 8.1.3 Aide financière aux MRC pour la mise à jour du schéma d'aménagement Signature de la convention
 - 8.2 Développement économique et local
 - 8.2.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE)
 - 8.2.1.1 Dossier Radio Acton 1034-FSE-2024-22
 - 8.2.1.2 Dossier Domaine Deslandes 1381-FSE-2024-24
 - 8.2.2 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)
 - 8.2.2.1 Dossier MRC d'Acton 1037-FSPS-2024-16 Accès culture 2024-2025 Volet régional
 - 8.2.2.2 Dossier Levier alimentaire Ste-Christine 1315-FSPS-2024-14 – Volet local
 - 8.2.2.3 Dossier Municipalité d'Upton 1014-FSPS-2024-17 Volet local
 - 8.3 Fonds Régions et ruralité, volet 2 Rapport annuel 2023
 - 8.4 Politique de gestion du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) Révision
 - 8.5 Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) Bilan 2023
 - 8.6 Comité ad hoc d'orientation en hébergement Nomination
- 9. SÉCURITÉ INCENDIE
- 10. RESSOURCES HUMAINES
- 11. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES
- 12. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC
- 13. CORRESPONDANCE
- 14. VARIA
- 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2024</u>

2024-151 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la
séance ordinaire du 12 juin 2024 soit adopté tel que présenté.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

4. TRANSFERT DE FONDS

La liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée est distribuée aux membres du Conseil.

5. LISTE DES COMPTES

5.1 Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

5.2 Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01

2024-152 II est proposé par M. Benoit Fournier Appuyé par M. Léo Benoit

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme si au long récité.

COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL				
Comptes payés	284 415,75 \$			
Comptes à payer	137 308,13 \$			
Salaires et contributions de l'employeur	349 979,44 \$			
Total	771 703,32 \$			
RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01				
Comptes payés	8 765,85 \$			
Comptes à payer	8 360,45 \$			
Total	17 126,30 \$			

6. COURS D'EAU

6.1 Rapport des travaux – Réception partielle

6.1.1 Cours d'eau Robichaud – Entretien – Canton de Roxton

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dans le cours d'eau Robichaud dans le Canton de Roxton sont complétés partiellement ;

ATTENDU QU'ALPG consultants inc. recommande le paiement des factures tout en retenant un montant équivalent à 10 % du montant total des factures pour travaux à compléter et à des fins de garantie ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-153 II est propo

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin

Appuyé par M. Benoit Fournier

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à Excavation A.R. Valois inc. la somme de 23 108,80 \$. La somme conséquemment retenue pour les travaux à compléter ultérieurement et pour fins de garantie est de 2 567,64 \$, soit 10 % du montant total des factures.

6.1.2 Cours d'eau Lafontaine - Entretien - Upton

Ce point sera discuté lors d'une prochaine séance du conseil.

6.2 Nouvelle demande d'entretien – Cours d'eau Mandeville-Tessier – Entretien – Acton Vale

Demande d'entretien de Ferme RF SENC

ATTENDU QUE le cours d'eau Mandeville-Tessier est un cours d'eau sous la compétence de la MRC d'Acton ;

ATTENDU QUE la personne désignée de la Ville d'Acton Vale a fait une visite des lieux, qu'elle motive la demande déposée et qu'elle est favorable à l'exécution de travaux d'entretien dans ce cours d'eau ;

ATTENDU QUE la Ville d'Acton Vale appuie cette demande d'intervention ;

ATTENDU QU'il apparaît nécessaire d'intervenir dans ce cours d'eau ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-154 II est proposé par M. Stéphane Beauchemin

Appuyé par M. Jean-Marc Ménard

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater ALPG consultants inc. pour réaliser les études techniques relatives à l'intervention demandée et pour préparer toute la documentation technique nécessaire à la tenue d'une assemblée d'information des citoyens intéressés par cette intervention.

6.3 Projet de bonification des travaux d'entretien du cours d'eau Lafontaine à Upton – Offre de service de la CDRN

ATTENDU les travaux de bonification effectués par la CDRN dans la Branche 31 de la rivière Scibouette réalisés au printemps 2024 ;

ATTENDU QU'il n'a pas été possible de planter tous les arbustes commandés ;

ATTENDU l'offre de service de la CDRN pour planter les arbustes restants dans le cours d'eau Lafontaine entretenu en juillet 2024 ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-155 Il est proposé par M. Robert Leclerc

Appuyé par M. Léo Benoit

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la CDRN pour procéder à la plantation d'arbustes en rive du cours d'eau Lafontaine conformément à l'offre de service déposée le 1^{er} août 2024 pour un montant n'excédant pas 1 950 \$.

7. <u>SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »</u>

7.1 Projet de réaménagement des haltes et aires de repos – Facture finale d'Excavation A.R. Valois inc.

ATTENDU QUE les travaux de réaménagement des haltes et aires de repos sont tous complétés à la satisfaction d'Annie Grenon, architecte paysagiste;

ATTENDU QU'Annie Grenon, architecte paysagiste, recommande le paiement des factures tout en retenant un montant équivalent à 5 % du montant total des factures pour fins de garantie;

CONSÉQUEMMENT,

2024-156 Il est proposé par M. Benoit Fournier

Appuyé par M. Léo Benoit

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à Excavation A.R. Valois inc. la somme de 234 186,46 \$. La somme conséquemment retenue pour fins de garantie est de 20 757,47 \$, soit 5 % du montant total des factures.

7.2 Résolution 087-07-24 de la Municipalité de Béthanie

Il est convenu de transférer la demande de la Municipalité de Béthanie (Réf. : Résolution n° 087-07-24) au comité vélo.

8. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

- 8.1 Aménagement du territoire
 - 8.1.1 Comité consultatif agricole Dépôt du rapport (procès-verbal) de l'assemblée du 8 août 2024

ATTENDU QUE le comité consultatif agricole (CCA) rend compte de ses travaux et de ses recommandations au moyen d'un rapport qu'il doit déposer au conseil de la MRC, conformément à l'article 148.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-157 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard

Appuyé par M. Éric Charbonneau

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du 8 août 2024 du comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Acton, tenant lieu de rapport.

8.1.2 Analyse de la conformité de règlements d'urbanisme

8.1.2.1 Analyse de la conformité du règlement numéro 385-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 254-02 de la Municipalité de Sainte-Christine

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 385-2024 modifiant son règlement de zonage numéro 254-02 ;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-158

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Léo Benoit, appuyé par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 385-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 254-02 de la Municipalité de Sainte-Christine soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

8.1.2.2 Analyse de la conformité du règlement numéro 2024-381 modifiant le règlement de lotissement numéro 2002-91 de la Municipalité d'Upton

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 2024-381 modifiant son règlement de lotissement numéro 2002-91;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-159

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Stéphane Beauchemin, appuyé par monsieur Jean-Marc Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 2024-381 modifiant le règlement de lotissement numéro 2002-91 de la Municipalité d'Upton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

8.1.2.3 Analyse de la conformité du règlement numéro 2024-385 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2002-89 de la Municipalité d'Upton

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 2024-385 modifiant son règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2002-89;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-160 Après examen et conformément à l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Éric

dispositions du document complémentaire ;

Charbonneau, appuyé par monsieur Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 2024-385 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2002-89 de la Municipalité d'Upton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

8.1.2.4 Analyse de la conformité du règlement numéro 2024-386 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 2024-386 modifiant son règlement de zonage numéro 2002-90 ;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-161 Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Jean-Marc Ménard, appuyé par monsieur Léo Benoit et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 2024-386 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

8.1.2.5 Analyse de la conformité du règlement numéro 366-2024 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 184-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Roxton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 366-2024 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 184-2003 ;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-162 Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Léo Benoit et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 366-2024 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 184-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

8.1.3 Aide financière aux MRC pour la mise à jour du schéma d'aménagement – Signature de la convention

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (ci-après la PNAAT) le 6 juin 2022 ;

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre 2023-2027 (PMO) de la PNAAT a été rendu public le 26 juin 2023 ;

ATTENDU QU'en vertu de la mesure 1.2 du PMO de la PNAAT, le gouvernement du Québec s'est engagé à publier de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) afin de traduire les objectifs de la PNAAT sur le territoire québécois, de mieux capter les enjeux d'actualité en aménagement du territoire et de prendre en compte les particularités territoriales propres à chaque milieu ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté les nouvelles OGAT le 22 mai 2024 ;

ATTENDU QU'en vertu des articles 53.12 et 57.9 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut demander à une MRC de modifier ou de réviser son schéma d'aménagement et de développement (SAD) pour assurer, à la suite de l'adoption de nouvelles OGAT, sa conformité à celles-ci ;

ATTENDU QU'en vertu de la mesure 1.4 du PMO de la PNAAT, une aide financière est prévue pour soutenir les MRC dans la mise à jour de leur SAD pour y intégrer les nouvelles OGAT;

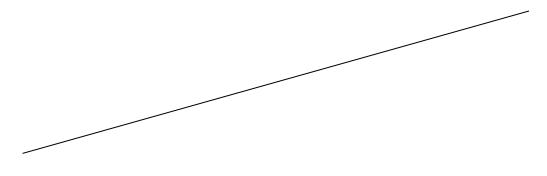
ATTENDU QUE l'aide financière prévue pour la MRC d'Acton est de 207 918 \$ sur trois (3) ans ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-163 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard

Appuyé par M. Benoit Fournier

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer la convention d'aide financière dans le cadre de la mesure 1.4 du PMO 2023-2027 de la PNAAT.



8.2 Développement économique et local

8.2.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE)

8.2.1.1 Dossier Radio Acton 1034-FSE-2024-22

ATTENDU la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) par Radio Acton ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-164 Il est proposé par M. Robert Leclerc Appuyé par M. Benoit Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet Montant de subvention demandé Mon		Montant accordé
FSE – Formation	1034-FSE-2024-22	2 880 \$	2 880 \$

- D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
- 3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

8.2.1.2 Dossier 9345-9840 Québec inc. (Domaine Deslandes) 1381-FSE-2024-24

ATTENDU la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) par 9345-9840 Québec inc. (Domaine Deslandes) ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-165 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin Appuyé par M. Jean-Marc Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Relève	1381-FSE-2024-24	5 000 \$	5 000 \$

- 2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
- 3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

8.2.2 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) – Volet Régional

8.2.2.1 Dossier MRC d'Acton 1037-FSPS-2024-16 – Accès culture 2024-2025 – Volet spécial

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par la MRC d'Acton au volet spécial ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-166 Il est proposé par M. Léo Benoit
Appuyé par M. Benoit Fournier
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) :

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Accès culture 2024-2025	MRC d'Acton	100 405 \$	63 500 \$	63 500 \$

2. D'autoriser le versement d'un montant de 63 500 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets spéciaux ou régionaux ;

8.2.2.2 Dossier Levier alimentaire de Sainte-Christine 1315-FSPS-2024-14 – Volet local

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par le Levier alimentaire de Sainte-Christine au volet local ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-167 Il est proposé par M. Benoit Fournier Appuyé par M. Léo Benoit et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) :

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Marché d'été de Sainte- Christine	Levier alimentaire de Sainte-Christine	14 950 \$	11 960 \$	11 960 \$

- 2. D'autoriser le versement d'un montant de 11 960 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées à la Municipalité de Sainte-Christine pour la réalisation de projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
- 3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

8.2.2.3 Dossier Municipalité d'Upton 1014-FSPS-2024-17 – Volet local

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par la Municipalité d'Upton au volet local ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-168 Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Benoit Fournier
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) :

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Installation de filets de protection – Terrains de soccer	Municipalité d'Upton	5 688 \$	4 550 \$	4 550 \$

- 2. D'autoriser le versement d'un montant de 4 550 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées à la Municipalité d'Upton pour la réalisation de projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
- 3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

8.3 Fonds Régions et ruralité, volet 2 – Rapport annuel 2023

ATTENDU l'entente intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC d'Acton relativement au Fonds Régions et Ruralité, volet 2 ;

ATTENDU QUE la MRC doit produire et adopter un rapport d'activités pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 tenant lieu de reddition de comptes ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-169 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin Appuyé par M. Jean-Marc Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- 1. D'adopter le rapport d'activités du Fonds Régions et Ruralité, volet 2 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 déposé séance tenante :
- 2. De déposer ledit rapport sur le site web de la MRC;
- 3. De le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

8.4 Politique de gestion du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)

2024-170 II est proposé par M. Robert Leclerc Appuyé par M. Benoit Fournier

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la révision de la Politique de gestion du fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) telle que présentée par monsieur René Pedneault, directeur du développement économique et local.

8.5 Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) – Bilan 2023

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a signé en 2021 une convention d'aide financière avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) concernant la création du réseau Accès entreprise Québec (AEQ) ;

ATTENDU QUE le réseau AEQ, dont la coordination est assurée par le MEI, permet à un plus grand nombre d'entreprises et d'entrepreneurs d'atteindre leur plein potentiel pour participer à la prospérité et à la croissance économique de toutes les régions du Québec;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette convention, la MRC d'Acton s'est adjoint et anime un comité aviseur pour orienter et déterminer des pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises de son territoire ;

ATTENDU QUE le comité aviseur, qui s'est réuni le 6 août 2024, a été consulté et s'est prononcé en faveur de la mise à jour du plan d'intervention et d'affectation des ressources :

CONSÉQUEMMENT,

2024-171 II est proposé par M. Jean-Marc Ménard

Appuyé par M. Stéphane Beauchemin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la mise à jour du plan d'intervention et d'affectation des ressources tel que recommandé par le comité aviseur – Accès entreprise Québec qui se décline en cinq axes :

- 1. Accompagner les entreprises dans la transformation numérique ;
- 2. Appuyer les entreprises et producteurs agricoles dans le développement de leurs activités ;
- 3. Appuyer les entreprises face à la pénurie de main-d'œuvre ;
- 4. Optimiser la mobilité durable du territoire ;
- 5. Optimiser les processus internes à la MRC.

8.6 Comité ad hoc d'orientation en hébergement - Nomination

ATTENDU QUE la MRC a la ferme intention de développer son agrotourisme dans les années à venir ;

ATTENDU QUE la MRC dispose d'une aide financière du programme EPRTNT de Tourisme Montérégie pour réaliser une étude portant sur le tourisme et les sites d'hébergement ;

ATTENDU QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton réalisera une étude d'opportunité pour le développement d'un hébergement touristique dans la MRC ;

ATTENDU la création d'un comité ad hoc d'orientation en hébergement ;

ATTENDU QUE la MRC souhaite être représentée par deux membres de son conseil ;

2024-172 Il est proposé par M. Léo Benoit

Appuyé par M. Benoit Fournier

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer messieurs Jean-Marie Laplante, préfet et maire de la Municipalité de Roxton Falls et Éric Charbonneau, maire de la Ville d'Acton Vale à siéger sur le comité ad hoc d'orientation en hébergement.

9. <u>SÉCURITÉ INCENDIE</u>

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

10. RESSOURCES HUMAINES

10.1 M. Olivier Lefebyre

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a récemment procédé à l'embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-173 Il est proposé par M. Benoit Fournier Appuyé par M. Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De confirmer l'embauche de monsieur Olivier Lefebvre à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement à compter du 9 septembre 2024;
- 2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'entente de travail, tel que discuté antérieurement entre les membres du Conseil.

10.2 Nomination comme inspecteur régional

ATTENDU QUE la MRC possède une entente intermunicipale avec six (6) des huit (8) municipalités locales de son territoire pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement ;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, la MRC doit nommer les fonctionnaires responsables de l'émission des permis et certificats (règlements d'urbanisme) et de l'application des règlements relatifs à l'environnement ;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'embauche de monsieur Olivier Lefebvre à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-174 II est proposé par M. Jean-Marc Ménard Appuyé par M. Stéphane Beauchemin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Olivier Lefebvre à titre d'inspecteur régional, coresponsable de l'application des règlements d'urbanisme et des règlements relatifs à l'environnement dans les municipalités locales qui ont conclu une entente intermunicipale avec la MRC à cet effet.

11. <u>SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS</u> D'AUTRES ORGANISMES

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

12. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

12.1 Comité de sécurité publique - Nomination

2024-175 II est proposé par M. Jean-Marc Ménard Appuyé par M. Léo Benoit

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Robert Leclerc, maire de la Municipalité d'Upton en remplacement de monsieur Michel Côté comme membre du comité de sécurité publique.

13. CORRESPONDANCE

13.1 MRC de Matawinie – Projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations – Demande de prolongation de la consultation – Demande d'appui

ATTENDU QUE le 11 juin 2024, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a procédé à la prépublication des projets de règlements dans le cadre du projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations ;

ATTENDU QUE la période de consultation est en cours et se terminera le 17 septembre 2024, soit en pleine saison estivale ;

ATTENDU QUE le MELCCFP propose, dans le cadre de cette modernisation, trois nouveaux règlements, des modifications à quatre règlements et des ajustements à 33 règlements à des fins de concordance;

ATTENDU la résolution numéro CM-07-316-2024 de la séance ordinaire de la MRC de Matawinie tenue le 10 juillet 2024 ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-176 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin

Appuyé par M. Benoit Fournier

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la MRC de Matawinie dans sa demande au MELCCFP de prolonger la consultation pour une durée de 30 jours.

14. <u>VARIA</u>

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

15. <u>DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC</u>

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

16. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

2024-177 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Benoit Fournier
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20h00.

Signé	
Jean-Marie Laplante, Préfet.	
Signé	
Chantal Lavigne, Directrice générale et Greffière-trésorière.	